



1re demande de titre de sejour

Par **anonyme86**, le **15/03/2011** à **15:25**

Bonjour,rnJ aimerai faire ma premiere demande de regularisation,titre de sejour vie privée familial quelle sont les demarches en prefecture,si il y a des associations qui peuvent me guider.j ai appris qu il faut un certificat d hebergement de la personne ou j habite est ce que sa ne l exposer pas?je suis entrée en france a moins de 2ans et maintenant j en ai 24 comment proceder,j ai besoin de vos conseils.merci d avance

Par **chatona**, le **16/03/2011** à **09:00**

peut tu nous en dire plus sur ta situation travaille tu es tu marié a une francais es tu rentré legalement sur le territoire es tu etudiant ???????

Par **anonyme86**, le **16/03/2011** à **12:14**

bonjour,je suis entrée legalement en france sous regroupement familial j ai un parent qui ici qui a ses papiers de resident qui obtiendra sa nationalité dans 3mois.je travail mais en non déclaré;je suis celibataire sans enfant mais je vis avec quelqu un;

Par **chatona**, le **16/03/2011** à **13:04**

si vous es rentré en france sous regroupemnt familiale vous devriez avoir votre titre de

sejour? expliquer moi pourquoi vous ne l'avez pas?

Par **anonyme86**, le **16/03/2011** à **14:25**

j'ai eu beaucoup de problèmes d'ordre personnel, mes parents ont divorcé et moi et mes frères tous nés en France avons été séparés, mon père est rentré vivre en Afrique avec eux et ma mère s'est remariée avec un Français avec qui je n'ai pas vraiment vécu. J'aimerais pouvoir être de nouveau en règle et j'aimerais savoir par quel procédé.

Par **chatona**, le **16/03/2011** à **15:42**

tout d'abord ça fait combien de temps que vous êtes en France?

Par **anonyme86**, le **16/03/2011** à **16:24**

Après avoir fait plus de 10 ans sur le territoire français notre garde a été remise à notre père rentré en Afrique. Je suis rentrée en France illégalement il y a 3 ans.

Par **chatona**, le **16/03/2011** à **16:31**

ça va être dur vu que votre père n'est pas français essayez tout si vous avez des preuves de vie avant votre départ pour l'étranger allez à la préfecture de votre commune demander un dossier de titre de séjour vie privée vie familiale surtout si remplir tout vos documents qui prouvent votre vie en France mais du fait que vous êtes rentrée illégalement en France ça va être compliqué votre compagne et française ? vous vivez ensemble?

Par **anonyme86**, le **16/03/2011** à **17:19**

Je possède de mon ancienne présence en France, passeport de mes parents de mon entrée légale en France, livret de famille fait en mairie française, certificat de scolarité et carte de sécurité sociale avec mon nom et des papiers justifiant ma présence en France depuis 3 ans. Mon compagnon et moi vivons ensemble depuis 1 an et oui il est français d'origine.

Par **chatona**, le **16/03/2011** à **21:12**

très bien c'est une bonne chose pourquoi ne pas vous marier ça ne donne pas les pleins droits ou titre de séjour mais c'est une appréciation dans votre dossier n'allez pas à la préfecture sans que votre

dossier sois important car ils sont meticuleux sur les detail mettez tout les chance de votre coté commencer par aller les voir pour leur demender un dossier et prenez le temps de le remplir bon courage

Par **anonyme86**, le **17/03/2011** à **08:08**

je passerai prendre mon dossier de demande de titre de sejour a la prefecture de ma commune,en ce qui concerne le certificat d hebergement que mon compagnon devra fournir est ce que sa ne l exposera pas a des risques d amande ou autre?le pacs,mariage nous y pensons mais c est vraiment desolant de devoir se précipiter de le faire pour les papiers;je vous remercie pour vos conseil et je ne manquerai pas de vous tenir au courant par la suite.

Par **chatona**, le **17/03/2011** à **10:54**

de tout facons si vous vous aimez pourkoi sauté le ps et sachez que le pacs et simple a faire et puis par la suite le mariage cé se que nous avons faire moi et mon mari apres 1 ans de vie comune et croiais moi meme le mariage qui donne de pleins droit les papiers n est pas si facile mnt ils exigent un enfant pour etre sur et certain d avoir les papiers mais je n irais pas dans se sens la nous avons des projet moi et mon mari donc je ne sastifierais pas les stupidité de la prefecture tanpis si sa met des mois je suis patiente....